

Procès-verbal
Jeudi 19 juin 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le dix-neuf juin, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni salle Roger Treillé, 21 boulevard du 14 juillet à Sens, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 juin 2025	TITULAIRES PRÉSENTS : M. Marc BOTIN M. Dominique BOURREAU M. Paul-Antoine de CARVILLE, pouvoir de Éric BERTHAULT M. Jean-François CHABOLLE M. Pascal CROU M. Michel GRASS Mme Nicole LANGEL Mme Simone MANGEON M. Marcel MILACHON Mme Nadège NAZE M. Gilles SABATTIER M. Nicolas SORET M. Thierry SPAHN M. Lionel TERRASSON
NOMBRE DE DELEGUES : En exercice : 27 Présents : 17 Votants : 18	SUPPLÉANTS PRÉSENTS : M. Guy BOURRAS M. Michel JOLY Mme. Catherine TOULLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Marc BOTIN	ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Pierre BARRET M. Éric BERTHAULT, pouvoir à Paul-Antoine de CARVILLE Mme Frédérique COLAS M. Jérôme CORDIER Mme Catherine DECUYPER M. Grégory DORTE M. René FOUET M. Jean-Luc GIVORD M. Michel JOUAN M. Sébastien KARCHER M. Luc MAUDET M. André PITOU M. Gilles-Maximes POIBLANC

Le Président constatant le quorum atteint déclare la séance ouverte à 14h40.

Marc BOTIN est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 est approuvé.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2025 est approuvé.

L'ordre du jour de la séance suivant est adopté :

1. *Point d'information sur le projet Seine Nourricière*
2. *Projet de délibération N°ADM/2025/3 : Validation la convention de réciprocité entre la Ville de Paris et le PETR du Nord de l'Yonne*
3. *Présentation de la stratégie mobilité du Nord de l'Yonne*
4. *Point d'information : choix du nom de la véloroute V55*
5. *Point d'information sur les projets soutenus au titre du contrat Territoires en Action*

1. Point d'étape sur le projet Seine Nourricière :

Le PETR du Nord de l'Yonne s'est engagé aux côtés de la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris, le département de Seine-Saint-Denis, la Métropole Rouen Normandie ainsi que la communauté Urbaine du Havre afin de répondre à l'AMI '*Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires*' de la Banque des Territoires. Conjointement, l'association AgriParis Seine a été créée afin de mobiliser la restauration collective des collectivités membres pour contribuer à la structuration des filières agricoles durables du bassin hydrographique Seine-Normandie. Les filières durables étant définies à partir des labels suivants : agriculture biologique, label rouge, MSC pêche durable ainsi que les produits issus des Paiements pour Services Environnementaux d'Eau de Paris.

La phase de maturation du projet sera terminée en juin prochain, le dossier pour la phase de réalisation a été présenté à la Banque des Territoires le **13 juin dernier**. Un premier avis sera rendu le 16 juillet suivi d'une réponse définitive le 15 septembre 2025.

Le projet comprend 8 actions contenant chacune plusieurs projets :

- Gouvernance
- Amplification (communication, recherche, évaluation etc...)
- Création d'un Paiement pour Services Environnementaux (<https://agriculture.gouv.fr/les-paiements-pour-services-environnementaux-en-agriculture>)
- Transformation
- Logistique
- Commercialisation
- Restauration collective
- Accessibilité alimentaire

Pour le Nord de l'Yonne, différents projets nous concernent particulièrement :

- **Projet de développement de Terres du Pays d'Othe : plateforme logistique des filières durables du nord de l'Yonne, outil de transformation de légumineuses et création d'une meunerie en Ile-de-France (Actions logistique et Transformation)**

Depuis février 2024, plusieurs études ont été réalisées en ayant pour objectif d'identifier les besoins pour la structuration des filières durables, la juste rémunération des producteurs, la logistique décarbonée etc...

Ces études ainsi que celle menée par le PETR du Nord de l'Yonne ont fait ressortir le besoin d'une plateforme logistique des filières durables sur le Nord de l'Yonne dont l'objectif sera de servir à la fois de point de massification avant l'envoi des produits en région parisienne mais également de faciliter l'approvisionnement des cantines nord icaunaises en produits durables.

L'entreprise Terres du Pays d'Othe (TPO) qui est membre du collège de droit privé du consortium Seine Nourricière dispose d'un site à Villiers-Louis où elle déploie ses activités de

transformation et y entrepose les denrées produites. TPO expédie déjà une partie de ses produits dans les cantines parisiennes assurant elles-mêmes la logistique. L'entreprise dispose d'une emprise foncière suffisante pour pouvoir agrandir son entrepôt logistique ainsi que la partie transformation.

TPO a donc été pré-identifiée pour servir de plateforme logistique sur le Nord de l'Yonne et agréger les produits durables à destination de la restauration collective et provenant de l'ensemble des producteurs partenaires sur le territoire. Seine Nourricière pourrait ainsi intervenir pour financer le projet d'agrandissement de l'entreprise. **Le financement Seine Nourricière envisagé s'élèverait à 263 500 euros pour la partie plateforme.**

En complément, TPO prévoit d'augmenter ses capacités de transformation de légumineuses : outils de lavage, cuisson, stérilisation et conditionnement de poches, bocaux et sots, cuisinés. L'entreprise prévoit également la création d'une meunerie dont la farine servira à produire du pain dans une boulangerie industrielle bio d'Ile-de-France pour la restauration collective parisienne. **Le montant du financement envisagé par Seine Nourricière pour ces deux outils s'élèverait à 274 519 euros.**

- **Augmentation des capacités de production de la conserverie La Jovienne (Action Transformation)**

La conserverie la Jovienne située à Saint-Julien-du-Sault envisage d'augmenter sa production grâce à l'achat de nouveaux équipements. Le projet n'étant pas encore tout à fait mature, il est envisagé d'apporter un financement plus tardivement via la publication d'un Appel à Projets par Seine Nourricière courant 2026.

- **Projet d'Union des filières durables du bassin Seine-Normandie (Action Commercialisation)**

Par ailleurs, l'association AgriParis Seine travaille à la création d'une union des acteurs des filières durables du bassin Seine-Normandie sous le nom d'Union Sequana. Cette union pourrait prendre soit la forme d'un Groupement Momentané d'Entreprises (GME) coordonné par l'association répondant aux différents marchés publics soit sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE). Les membres du collège privé du consortium, notamment TPO, ont donné leur accord pour la création d'un GIE.

L'objectif de cette union sera de fournir un service similaire à celui d'un grossiste en agrégeant différents types de produits de façon à pouvoir répondre aux marchés publics là où les producteurs isolés peinent à couvrir toutes les demandes.

- **Accompagnement des gestionnaires de la restauration collective (Action Restauration collective)**

Le projet Seine Nourricière prévoit d'aider les gestionnaires de la restauration collective pour l'incorporation des denrées durables. Pour ce faire, une enveloppe de **80 000 euros est prévue**

pour le PETR du Nord de l'Yonne. Elle pourra financer des études préalables à la création de cantines centrales, des audits pour le respect des cahiers des charges des marchés publics et enfin l'achat d'équipements de cuisine. L'utilisation de cette enveloppe est conditionnée à un cofinancement de 50% par projet financé.

2. Délibération N°ADM/2025/3 : Validation la convention de réciprocité entre la Ville de Paris et le PETR du Nord de l'Yonne

Contexte : Bilan de la première convention

En 2021, le PETR du Nord de l'Yonne a signé une convention de réciprocité avec la Ville de Paris amorçant ainsi une coopération territoriale avec la capitale. Cette première étape a permis d'initier plusieurs coopérations en particulier concernant l'agriculture. Les agriculteurs présents sur les deux Aires d'Alimentation de Captages (AAC) d'Eau de Paris présentes sur le territoire ont ainsi la possibilité de bénéficier de Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Ces PSE concernent les agriculteurs biologiques sur l'AAC de la Vallée de la Vanne et du ru de Saint-Ange et les agriculteurs engagés dans une démarche de réduction d'intrants sur celle de la Vallée du Lunain (Gâtinais). Ce dispositif a récemment (juin 2024) été cité en exemple dans un rapport interministériel concernant la qualité de l'eau inutilité "Prévenir et maîtriser les risques liés à la présence de pesticides et de leurs métabolites dans l'eau destinée à la consommation humaine".

Cette coopération a également débouché sur une réponse commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêts "Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires" de la Banque des Territoires dont la candidature pour la phase de réalisation est maintenant déposée pour une réponse en septembre prochain. Au total, le Nord de l'Yonne pourrait bénéficier de plus de 600 000 euros de subvention France 2030 principalement à destination des filières biologiques. Cette réponse commune a également débouché sur la création de l'association AgriParis Seine qui œuvre à l'accompagnement des gestionnaires de la restauration collective dans la relocalisation de leurs approvisionnements en lien avec les filières durables.

La convention de réciprocité prévoyait également des axes de coopération concernant la transition énergétique ainsi que le tourisme et la culture dont les réalisations ont été plus éparses.

Contenu du projet de renouvellement de la convention :

La présente convention vise ainsi à poursuivre le travail engagé sur l'agriculture et à renforcer les autres en particulier concernant la culture et le tourisme. Celle-ci comprend trois axes :

- Valoriser les interfaces sur l'agriculture et l'alimentation durables : reprend le travail initié avec AgriParis Seine et Seine Nourricière ainsi que les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) déployés sur les aires d'alimentation de captages parisiennes.

- Accélérer la transition vers des énergies durables : contient la recherche de biomasse pour le réseau de chaleur parisien, le développement du transport fluvial et enfin un soutien à l'énergie solaire.
- Renforcer l'attractivité touristique et culturelle : la ville de Paris pourrait prêter des anciennes expositions aux collectivités du PETR, nous pourrions également accueillir des artistes parisiens en recherche d'un espace (théâtre, musique etc...) et enfin la ville de Paris pourrait proposer des séjours touristiques sur notre territoire pour les enfants et les séniors.

Validation :

Vu l'exposé du Président

Vu le projet de convention présenté en annexe

Le comité syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** la *Convention de coopération entre la Ville de Paris et le Pôle d'équilibre territorial et rural Nord de l'Yonne*
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tous les documents inhérents à cette dernière.

3. Présentation de la stratégie mobilité du Nord de l'Yonne :

Voir présentation power point.

En complément de la présentation, le Président précise en tant que Vice-Président de la Région que celle-ci vient de voter une nouvelle enveloppe de 110 millions d'euros pour l'achat de nouvelles rames de train. Il précise que la fréquentation de la ligne est en forte progression et que les investissements de la région ne peuvent pas augmenter au même rythme. Pour le week-end de la Pentecôte, la capacité de la ligne a été portée à son maximum avec 6500 places par jour.

Paul Antoine De Carville intervient pour souligner que la situation s'est globalement améliorée pour les navetteurs, la problématique concerne surtout les week-ends et c'est notamment dû au fait que certains voyageurs utilisent le train pour monter à Paris afin de prendre le TGV en direction de Lyon.

Lionnel Terrasson évoque aussi la possibilité de moduler les tarifs suivant la fréquentation afin d'inciter les voyageurs à préférer les horaires moins fréquentés.

Le Président précise que la Région ne dispose plus de train à double étage car elle n'a plus accès aux ateliers d'entretien d'Île-de-France, or la Région Bourgogne Franche-Comté n'est pas équipée d'un atelier d'entretien des trains à double étage.

Dominique Bourreau indique qu'il travaille à des transports à la demande pour faire le lien avec l'Île-de-France.

Le Président indique qu'il aimerait que les territoires puissent prendre la main sur les trajets des lignes de bus régionales à la demande.

Michel GRASS propose de prolonger une ligne régulière de bus jusqu'à Montereau pour réduire le nombre de passagers dans le train en basculant sur le RER.

4. Point d'information : choix du nom de la véloroute V55 :

La V55 souffre actuellement d'un manque d'identification de la part des visiteurs du territoire ou des touristes à vélo. Cela est notamment lié à l'absence d'un nom utilisé de manière commune sur l'ensemble du tracé et faisant référence au territoire.

Une première réunion technique a eu lieu 15 avril 2025 afin de faire émerger plusieurs propositions. Les discussions ont finalement vu se dégager un consensus autour de deux propositions qui soulignent le lien avec le Bassin parisien et positionnent le territoire comme la porte d'entrée de la Bourgogne depuis Paris :

- **Paris-Porte de Bourgogne**
- **Paris- Porte de Bourgogne à vélo**

L'itinéraire de la V55 concernant également la Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise, un bureau élargi du PETR s'est tenu mardi 17 juin dernier en présence de François Boucher, son président afin d'arbitrer entre ces propositions.

Jean-François Chabolle propose " La Vélonne" comme nom pour la V55.

Le Président propose que le choix du nom se fasse pour l'inauguration du dernier tronçon sur la Communauté de Communes de l'Yonne Nord.

Nadège Naze propose de revenir vers les services tourisme et communication afin de formuler une seule proposition.

Le Président propose que le Comité Syndical suive l'avis des techniciens une fois que cette proposition unique aura été déterminée.

5. Point d'information sur les projets soutenus au titre du contrat Territoires en Action

Projets identifiés	Maître d'ouvrage	Stade d'avancement	Calendrier	Coût total € HT	Montant de subvention attribuable	Avis émis
--------------------	------------------	--------------------	------------	-----------------	-----------------------------------	-----------

AXE D'INTERVENTION OBLIGATOIRE 4 : FAVORISER LES MOBILITES DURABLES AU QUOTIDIEN

Aménagements cyclables d'intérêt communautaire – phase 3 : Gron Sens	Communautés d'Agglomération du Grand Sénonais	DQE	Fin 2025	527 683	100 000,00	FAVORABLE
Aménagements cyclables d'intérêt communautaire – phase 3 :	Communautés d'Agglomération du Grand Sénonais	DQE	Début 2026	234 168	64 396,00	FAVORABLE

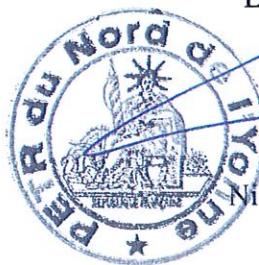
L'ordre de jour étant épuisé la séance est levée à 15h37.

Le secrétaire de Séance



Marc BOTIN

Le Président



Nicolas SORET